

La politique d'EURAL GNUTTI S.p.A. :

- Veiller à ce que ses activités soient menées conformément aux dispositions légales applicables et à tout code de pratique souscrit.
- Mettre tout en œuvre en termes organisationnels, opérationnels et technologiques pour l'amélioration continue de son système de gestion de la santé et de la sécurité et de la culture de la sécurité en général, grâce aux pratiques clés suivantes : analyse régulière des risques, suivi des performances, implication des travailleurs, formation continue, évaluation des performances des fournisseurs, examen des technologies et des équipements et alignement sur l'évolution des exigences légales et réglementaires
- Améliorer en permanence ses performances en matière de santé et de sécurité au travail
 - ✓ Offrir à tous les travailleurs des conditions de travail sûres et saines afin de prévenir les blessures et les maladies liées au travail
 - ✓ Éliminer les dangers et/ou réduire les risques pour la santé et la sécurité au travail

Les objectifs de réduction des accidents et des maladies professionnelles constituent un élément fondamental de cette politique et font l'objet d'un suivi constant au moyen de statistiques spécifiques

- Réduire, lorsque cela est techniquement possible et économiquement viable, tout impact négatif sur la santé et la sécurité des travailleurs en actualisant l'évaluation des risques en fonction de l'état de la technique et, en fonction des résultats de l'évaluation, en garantissant la santé et la sécurité de chaque travailleur par des mesures techniques, organisationnelles et procédurales :
 - ✓ Protection contre les risques d'incendie et tout danger grave et immédiat
 - ✓ Sécurité des installations et des machines
 - ✓ Améliorer les conditions ergonomiques sur le lieu de travail
 - ✓ Prévention des risques liés à l'exposition à des substances chimiques et/ou biologiques
- Fournir à chaque travailleur l'équipement de protection individuelle nécessaire pour le protéger contre les risques résiduels qui n'ont pas été éliminés.
- Impliquer tous les employés, en favorisant leur consultation et leur participation, afin de leur faire prendre conscience de l'importance de leurs activités pour la réalisation des objectifs d'amélioration fixés
- Reconnaître les besoins explicites et implicites des clients et des parties prenantes en général, y compris ceux qui travaillent pour l'organisation en tant que sous-traitants et contractants.

Rovato, 29.05.2025

*La direction générale
(Paola Gnutt)*

